

Au gui l'an neuf

Tantôt honni, tantôt honoré, le gui *Viscum album* provoque des dégâts sur de nombreuses espèces ligneuses forestières et fruitières, entraînant un affaiblissement allant parfois jusqu'à la mort de l'arbre. Cette plante parasite, si commune, reste un symbole païen d'origine nordique des fêtes de fin d'année.

PAR ANDRÉ FOUGEROUX

En protection des cultures, jusqu'au début des années 1980, la lutte contre le gui était obligatoire. Cette disposition a été abrogée et remplacée par l'annexe B de l'arrêté du 31 juillet 2000 modifié établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux soumis à des mesures de lutte obligatoire sous conditions.

Cette lutte relève aujourd'hui de décisions ministérielles ou préfectorales précisant la zone concernée. Dans ce cas, sur l'ensemble du territoire mentionné, les personnes qui ont la jouissance ou l'usage de pommiers sont tenues de procéder à la destruction du gui sur les pommiers et peupliers par voie mécanique.

Cette histoire entre le gui et les agriculteurs remonte loin dans le temps. Les personnes confrontées aux infestations de cette plante hémiparasite⁽¹⁾ ont vite fait le lien entre ces infestations et un affaiblissement de l'arbre-hôte. Les agriculteurs ont aussi rapidement reconnu que la destruction de la seule partie aérienne du parasite était suivie de l'apparition de rejets et que l'arrachage des touffes de gui était une opération vaine.

Parasite des pommiers et peupliers

En France, le gui parasite fréquemment les pommiers et les peupliers. Il se rencontre aussi sur d'autres espèces, comme le tilleul, l'aubépine, le sorbier, et moins fréquemment sur le saule, l'amandier, l'érable et le robinier. « Il est rare, voire très rare sur les frênes, noisetiers, poiriers, bouleaux, cerisiers, charmes et châtaigniers, ormes et même les chênes. Le gui a toujours eu ce statut



Peuplier colonisé par des boules de gui. Photo : A. Fougeroux

ambigu entre vénération et destruction : la superstition de nos pères avait consacré le gui de chêne, peut-être parce que cet arbre en porte rarement dans les pays du Nord, et le préjugé qui en a été la suite se propage encore dans quelques cantons, où les habitants des campagnes n'osent pas le couper, quoiqu'ils détruisent sans scrupule celui qui nuit à leurs pommiers et à leurs poiriers. Après la Révolution, en 1800, dans un souci de clarification, le *Dictionnaire raisonné universel d'Histoire naturelle* rappelle que « cette plante semble confondue dans la substance de l'arbre sur lequel elle croît, et demeure toujours verte en hiver et en été, sans que ses feuilles tombent. On sent par-là combien elle fait de tort aux arbres dont elle tire sa nourriture ; aussi les gens attentifs à l'entretien tachent-ils de la détruire⁽²⁾ ». Le cours complet d'agriculture en 1822 lui consacre un chapitre en actant que les pommiers et les poiriers en sont les principales victimes : « Les arbres fruitiers en plein vent sont sujets à en nourrir. Il est de fait

qu'il épuise les branches qui le supportent et que, lorsqu'il est multiplié, l'arbre devient bientôt rabougri. On doit donc le détruire, mais pour le faire il ne suffit pas de casser ses branches comme on le pratique souvent ; il faut couper la racine ou même la branche de l'arbre sur laquelle il se trouve⁽³⁾. »

Une lutte essentiellement manuelle

Ce que le *Dictionnaire universel d'Histoire naturelle* précisera à nouveau en 1845, tout en rappelant l'ancienne vénération : « On connaît environ vingt espèces de ce genre, parmi lesquelles nous citerons le gui blanc *Viscum album*, qui croît également à ce que l'on prétend sur les frênes, les peupliers, les saules et les chênes. Il est très commun dans nos contrées méridionales et a longtemps été recommandé comme anti-spasmodique et anti-épileptique. Les Gaulois avaient autrefois une vénération très grande pour le gui de chênes que les druides leur faisaient envisager comme un présent du ciel. Mais ce temps de cérémonies superstitieuses est bien loin de nous. Actuellement, le gui n'est pour le cultivateur qu'une plante extrêmement nuisible, et qu'il doit s'empresse de détruire aussitôt qu'elle commence à paraître ; car s'il attend il se verra obligé de couper la branche même qui porte ce parasite⁽⁴⁾. » La lutte manuelle contre le gui a ainsi longtemps prévalu. Étonnamment, il n'est pas rapporté de solution faisant appel à la pharmacopée pour se débarrasser de cette plante parasite. Il faudra attendre le XX^e siècle et le développement de la chimie agricole qui l'accompagne pour que soit évoquée la lutte chimique. Tout naturellement, les herbicides sont envisagés

afin de détruire ou d'inhiber le système endophytique du gui. Des herbicides véhiculés par la sève élaborée tels que le 2,4-DB ou le glyphosate ont donc fait l'objet d'études, mais aujourd'hui point de solution autorisée. Le recours au biocontrôle a aussi été envisagé, en isolant des pathogènes bactériens comme *Burkholderia cepacia*, *Bacillus megaterium*, *Bacillus pumilus*, *Pandora pulvinicola* ou des champignons tels qu'*Alternaria alternata* et *Acremonium kiliense* à partir de touffes de gui.

À ce jour, ces espoirs n'ont pas encore trouvé d'application pratique. Le gui garde son aura mystérieuse. Il est toujours possible de le détruire manuellement, avec ou sans serpe d'or, il est aussi possible pendant cette opération de chanter en celte « o ghel an heu » comme les druides d'autrefois, ce qui se traduit littéralement par « que le blé se lève ». Cette chanson est devenue au Moyen Âge *Au gui l'an neuf* dans la bouche des enfants réclamant l'aumône. Aujourd'hui, il est facile d'observer le gui poursuivre son action sur les arbres de nos campagnes, pour la plus grande satisfaction des chasseurs, qui « seuls ont quelques raisons de s'opposer à sa destruction, parce qu'ils sont sûrs de voir en hiver une multitude de grives accourir pour manger les baies blanches que produit cette plante⁽⁴⁾ ». □

(1) Parasite qui est également photosynthétique.

(2) *Dictionnaire raisonné universel d'Histoire naturelle*, T6, p. 373.

(3) *Nouveau Cours complet d'agriculture théorique et pratique*, 1822.

(4) *Dictionnaire d'Histoire naturelle*, 1845.